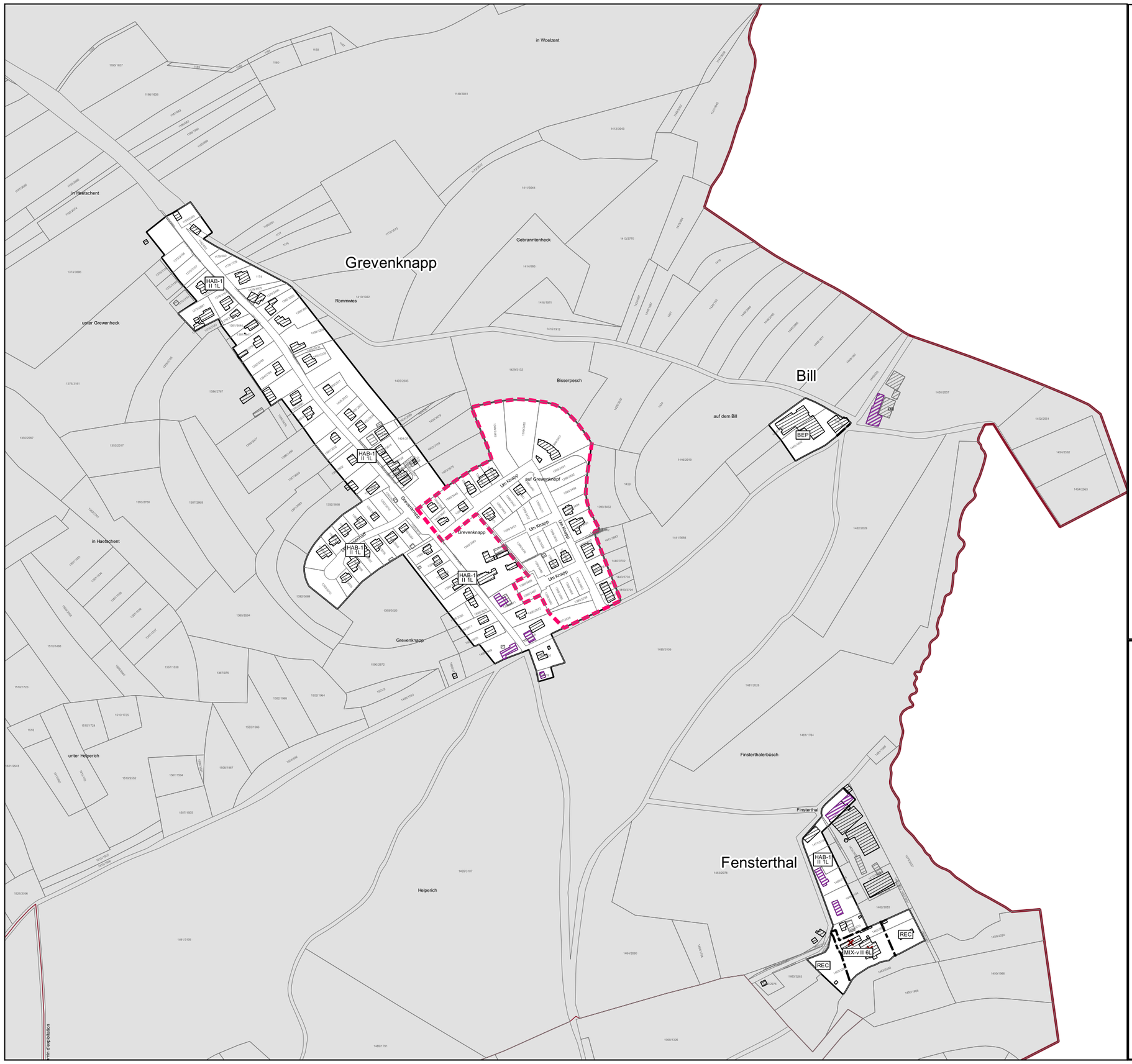

Légende

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différents zones du PAG
- délimitation de la densité dans les différents zones

Nombre de niveaux et de logements par immeuble

I,II,III,.... nombre de niveaux pleins
L1, L4, L6, ... nombre de logement

Servitudes

- servitude de type urbanistique - type "environnement construit"

Éléments à sauvgarder

- gabarit d'une construction existante à préserver (à titre indicatif)
- construction à conserver (à titre indicatif)
- alignement d'une construction existante à préserver (à titre indicatif)
- monument à converser (à titre indicatif)

Fond du plan

parcellaire (PCN 2016)

- constructions existantes (PCN 2016)
- constructions ajoutées (orthophoto 2013)
- bâtiment demoli
- zone soumise à un PAP "nouveau quartier"
- plan d'aménagement particulier approuvé / en vigueur (à titre indicatif)
- limite communale

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	02.01.2018	Modifications suivantes les votes du conseil communal du 27.12.2017
B	05.11.2018	Modifications selon l'approbation du Ministre de l'Intérieur du 23 août 2018

MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune de Boevange-sur-Attert

PROJET

Plan d'aménagement particulier "quartier existant"

PLAN

Localité de Grevenknapp

BUREAU D'ÉTUDES

zilmplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, Parc d'Activités Capellen
L-8308 Capellen
Tel: +352 26 45 2-856
info@zilmplan.lu
www.zilmplan.lu

DESSINÉ PAR VKS	FORMAT DIN-A3 (420 x 297 mm)
VÉRIFIÉ PAR HNR	ÉCHELLE 1/5.000
DATE 13.12.2017	0 50 100 m
FICHIER Z:\Boevange sur Attert\PAG 2011\Version_definitif\PAP_QE	
PLAN N° 20140502-ZP_BOEV_PAP_QE_03_GREVEN_APPROB_MI	

FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE : DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES